

Chers parents, chers élèves,

Il est déjà temps de penser à la rentrée prochaine ! Vous trouverez dans ce courrier des informations pratiques spécifiques au début de l'année scolaire mais aussi valables pour les dix mois à venir. Par ailleurs, nous profitons de cet envoi pour vous transmettre une première note de frais.

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, recevez, chers parents, chers élèves, mes meilleures salutations.

Catherine Saudmont
Directrice

Dans les prochains jours...

Examens de passage aux 2^e et 3^e degrés

Selon un horaire établi par chaque professeur, les examens de passage ont lieu au(x) moment(s) convenu(s) entre lui et l'élève. La délibération, réunissant l'ensemble du conseil de classe, débutera à 14h00 le vendredi 31 août. Les résultats seront communicables aux élèves à partir de 17h00, soit par téléphone (061/27.71.64) soit au bureau de la direction.

Documents de réinscription

Si ce n'est déjà fait, n'oubliez pas de transmettre le plus vite possible à l'Institut les documents suivants pour la rentrée scolaire :

- (non)réinscription
- choix des activités complémentaires (entrée en 1^{re} et 2^e)
- grille horaire (entrée en 3^e et 5^e).

Pour les 1^{res}, l'Institut doit aussi être en possession :

- du CEB
 - de l'attestation de langue moderne (avec éventuellement la demande de changement de langue par rapport à l'école primaire)
- Concernant la carte d'identité, celle-ci sera réclamée par le secrétariat dès la rentrée.

Horaire de la rentrée

Lundi 3 septembre : 13h assemblée générale de l'équipe pédagogique.

Mardi 4 septembre : rentrée des élèves de 1^{re} commune, 1^{re} Défi et 2^e Défi

- ✓ 8h30 : accueil et constitution des classes (salle d'étude)
- ✓ 9h30 : rencontre avec les parents, suivie d'un café pour ceux qui souhaitent s'entretenir individuellement avec l'équipe de direction et de coordination
- ✓ 12h25 : pour les élèves : repas de midi (sandwich et boisson) **offert par l'Association de Parents**
- ✓ 13h25 : activités de découverte de l'Institut

Mercredi 5 septembre : rentrée pour tous les élèves, accueillis à la salle d'étude à

- ✓ 8h05 : 2^e Commune
- ✓ 8h30 : 3^e G, TT et TQ
- ✓ 8h45 : 4^e G, TT et TQ
- ✓ 9h00 : 5^e G et TQ
- ✓ 9h15 : 6^e G et TQ

Les trois premières périodes sont consacrées au titulariat avant l'application de l'horaire hebdomadaire.

Frais scolaires

Estimation pour l'année 2018-2019 sur base de l'année 2017-2018

Estimation des frais que l'école peut réclamer, ventilés par degré et par catégorie

Les chiffres indiqués sont donnés à titre **indicatif** sur base des **moyennes** des frais réclamés en 2017-2018.

Catégorie	1 ^{er} degré	2 ^e degré	3 ^e degré
Activités culturelles	20 €	20 €	20 €
Activités sportives (dont T-shirt de l'école)	10 €		
Photocopies	75 €		
Location de manuels scolaires	25 €	50 €	45 €
Frais administratifs inhérents à des demandes de copies	0,20 € / page		

Estimation des frais facultatifs que l'école peut réclamer avec l'accord des parents

Les chiffres indiqués sont donnés à titre indicatif sur base des moyennes des frais réclamés en 2017-2018.

Catégorie	1 ^{er} degré	2 ^e degré	3 ^e degré
Achats groupés (livres de lecture, cahiers, manuels scolaires)	85 €	70 €	30 €
Activités culturelles et sportives (autres que prévues ci-dessus)	10 €	10 €	20 €
Revue de l'école	5 €		
Abonnement à une revue de langue	15 €		
Voyages et excursions scolaires	40 €	170 €	70 €
Voyages hors temps scolaire			650 €



Informations utiles

Le calendrier de l'année

4 et 5 septembre : rentrée des classes
 27 septembre : fête de la FWB
19 octobre : 1^{er} bulletin
 23 octobre : réunion des parents
 Du 29 octobre au 2 novembre : congé de Toussaint
30 novembre : 2^e bulletin
21 décembre : 3^e bulletin
 Du 24 décembre au 4 janvier : congé de Noël
 10 janvier : réunion des parents
1 mars : 4^e bulletin
 Du 4 au 8 mars : congé de carnaval
 Du 8 au 19 avril : congé de Pâques
 22 avril : lundi de Pâques
 26 avril : remise des TLP
 1^{er} mai : fête du travail
 30 mai : Ascension
31 mai : 5^e bulletin
 10 juin : Lundi de Pentecôte
25 juin : 6^e bulletin
Deux journées pédagogiques seront fixées ultérieurement



Comment contacter l'ISM ?

Le N° de téléphone général de l'école est le **061/27.71.64**.
 Les adresses mails des différents services sont mentionnées dans le **journal de classe**. Celui-ci reste un outil de communication à privilégier. Merci aux parents de le consulter régulièrement et de le signer.

Règlement de l'école

L'inscription à l'Institut suppose l'adhésion au ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) et au RGE (Règlement Général des Etudes). A la demande du Conseil des Elèves, ces documents sont désormais accessibles via le site de l'école.

Manuels scolaires

Vous pouvez louer ou acheter les manuels scolaires. Les cahiers (dans lesquels il faut écrire) sont à acheter. Le retour des manuels scolaires loués se fait le dernier jour des examens de juin. Le service comptabilité ne traitera pas les retours tardifs et facturera les manuels non restitués à cette date.

Effets personnels

Afin d'éviter les pertes et l'accumulation d'objets, livres non récupérés, vêtements de sport, nous recommandons de marquer tous les effets personnels. Par ailleurs, pour un rangement efficace et sécurisé, l'école propose la **location de casiers** (7€ de location et 10€ de caution pour la clef).

Travaux

Pour améliorer l'accueil de nos élèves, de nouvelles classes sont créées dans le Nouveau Bâtiment. Si les travaux ne seront pas totalement terminés le 1^{er} septembre, ceux-ci n'empêcheront pas l'école d'accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions !

Repas

Les repas de midi sont pris aux réfectoires de l'Institut. Sauf si l'élève retourne régulièrement à son domicile ou celui d'un parent, l'Institut doit être en possession d'une autorisation signée par le représentant légal de l'élève.

Les élèves apportent leur pique-nique, se procurent un **sandwich garni** (2,00 €) à l'école à réserver le matin au bureau des éducateurs ou réservent un **repas complet** (4,50 €) le jeudi précédent.

Des micro-ondes sont à disposition dans les réfectoires.

Gestion des absences

Toute absence doit être signalée par téléphone dès que possible, et justifiée au retour de l'élève par un justificatif d'absence, motivé et signé par les parents pour 1 ou 2 jour(s), par un certificat médical à partir de 3 jours. L'élève est responsable quant à la remise de ces documents lors de la prise des présences ou au bureau des éducateurs dans les plus brefs délais. Ce document se trouve dans le journal de classe et peut être photocopié.

Modification d'adresse et renouvellement de la carte d'identité

Merci de signaler au bureau du secrétariat élèves toute modification d'adresse, de situation familiale et de présenter votre carte d'identité si celle-ci a été renouvelée.

Frais scolaires

Vous recevrez trois notes de frais générales : avec ce courrier, à Noël et en juin. Les activités payantes et facultatives de plus de 5 € sont facturées séparément. Le N° de compte général de l'école est le **BE56 0682 5009 1588**.

CPMS

Une équipe tri-disciplinaire (psychologue, infirmière sociale et assistant(e) social(e)) assure une permanence au sein de l'ISM dans la confidentialité et le respect du secret professionnel. Vous pouvez les joindre au 061/27.14.38.

Association de Parents

Une Association de Parents très active participe à la vie de l'ISM. Elle a déjà, à de multiples reprises, prouvé toute son efficacité. Si vous souhaitez rejoindre cette équipe dynamique, merci de vous adresser à M. Stephan Aymain, son Président (061/27.77.00). Elle accueillera les élèves de 1^{ère} année en leur offrant le sandwich du 1^{er} jour.